

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1726>



Décharges statutaires : vers une baisse de notre rémunération

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: dimanche 15 octobre 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dans le projet de budget 2007, il est prévu plus de suppressions de postes que l'an dernier. Le ministère pense éponger ce surcroît de suppressions en modifiant le texte sur les décharges statutaires. Voici ce qui ressort du dernier projet de décret sur la question (le texte est en ligne sur le site du SNES national).

- Disparition de l'heure de cabinet d'histoire géographie, de l'heure de laboratoire en SVT, sciences physiques et technologie.
- Perte de l'heure de première chaire pour les enseignants de STS.
- Disparition de l'heure de première chaire pour les disciplines ne faisant pas l'objet d'une épreuve obligatoire au bac.

La prise en compte des enseignements en Première ne faisant pas l'objet d'épreuve anticipée n'est pas garantie.

- 1 heure de majoration de nos services pour les enseignants qui effectuent plus de 8 heures dans des *groupes ou* divisions de moins de 20 élèves.

Sont concernés les travaux pratiques, donc a priori tous les collègues de sciences et enseignements technologiques en lycée et de nombreux collègues enseignant en EP1.

- En cas de sous-service, le service peut être complété dans un ou plusieurs établissements d'une autre commune ou dans une autre matière.
- La raison de santé ou de préparation d'un concours qui pouvait être invoquée pour refuser 1 HSA disparaît des rédactions.

Pour le SNES-58, de telles dégradations sont inacceptables. Les heures de première chaire, de laboratoires, ou de cabinet correspondent à une véritable charge de travail supplémentaire. Les **heures de première chaire**, par exemple, sont actuellement la rémunération juste du temps de correction, de préparation des cours plus important dans les classes de premières, de terminales et de BTS, et notamment des bacs blancs organisés dans l'année. Si les heures prises en compte pour le calcul de la première chaire n'intègrent pas les cours donnés en première dans des disciplines sans épreuves anticipées, la grande majorité des professeurs (y compris ceux enseignant en terminale et donc concernés par les bacs blancs) perdront l'heure de première chaire.

- Refusons ces dégradations et signons la pétition "Temps de travail" : [cliquez ici pour signer en ligne sur le site national du SNES](#).



Syndicat national des enseignants de Second degré